

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 26

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2009

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme L'OFFICIAL, adjoints.
M. DUPUY. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : M. FREMONT. Mme PRADEAU. Mme ROY-VEYRI. M. COUDERT.

ABSENTS : M. GORYL. Mme LAPLAUD. Melle LOULIER.

M. FREMONT a donné procuration à M. VERGNOLLE.
Mme PRADEAU a donné procuration à Mme L'OFFICIAL.
Mme ROY-VEYRI a donné procuration à Mme PLAZZI.
M. COUDERT a donné procuration à Mme MEYZIE.

SECRÉTAIRE : Arlette LAFONT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

A – Budget communal

1. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote des budgets primitifs 2010, des dépenses d'investissement de la commune et du service assainissement à concurrence du quart des crédits ouverts aux budgets 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- Ouverture de crédits

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Libellés	Augmentation			Libellés	Augmentation		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Opérations patrimoniales	2315	041	12 600,00 €	Opérations patrimoniales	238	041	12 600,00 €
Total général			12 600,00 €	Total général			12 600,00 €

- Transfert de crédits

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement							
Dépenses				Dépenses			
Libellés	Augmentation			Libellés	Augmentation		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Charges de personnel	64111	012	16 500,00 €	Autres charges à caractère général	6574	65	-16 500,00 €
Total général			16 500,00 €	Total général			-16 500,00 €

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Réfection de la charpente et de la couverture du château de la Brégère

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour procéder à la réfection de la charpente et de la couverture du château de la Brégère.

- Création d'un skate parc

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières relatives à la création d'un skate parc dont le coût est estimé à 42 831,36 € H.T.

- Réalisation de chalets au camping municipal

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau de financement relatif à la réalisation de 4 chalets au camping municipal.

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux	Montant H.T.
4 Chalets Voirie, réseaux, divers	125 296,00 € 16 364,09 €	Conseil général	10 %	14 166,01 €
		Conseil régional	15 %	21 249,01 €
		Direction régionale du tourisme	28 %	39 664,82 €
		DDR	20 %	28 332,02 €
		Commune	27 %	38 248,23 €
Total	141 660,09 €	Total	100 %	141 660,09 €

- Diagnostic thermique*

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **sollicite toutes les aides financières possibles pour la réalisation du programme d'isolation de certains bâtiments communaux ;**
☞ **précise que le coût total de l'opération est estimé à 14 798,41 € H.T.**

* Question ajoutée à l'ordre du jour.

- Edition de dépliants touristiques sur le camping municipal*

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ sollicite toutes les aides financières possibles pour l'édition de 7 000 dépliants touristiques sur le camping municipal ;

☞ précise que le coût de conception et d'impression est estimé à 1 545,00 € H.T..

4. TARIFS MUNICIPAUX :

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2010 comme suit :

SERVICES	Tarifs 2010
Mobilier municipal - versement au CCAS	
• Chaise	0,85 €
• Table	3,60 €
• Plateau Mobile	6,90 €
Pont Bascule	
• la pesée	4,10 €
• > à 15 tonnes	8,20 €
Photocopie	
• A4	0,15 €
• A4 Recto-Verso	0,25 €
• A3	0,30 €
• A3 Recto-Verso	0,40 €
Télécopie	
• France	1,90 €
• Étranger	2,90 €
Location de chapiteau	
• 1 ^{ère} journée	450 €
• À compter de la 2 ^{ème} journée	250 €
Location Ferraud (salle par demi-journée)	
• Petites salles	45,00 €
• Grande salle	60,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	31,00 €
Location Ferme du Mas (par jour)	62,00 €

* Question ajoutée à l'ordre du jour.

<p>Salle Attane seule</p> <p>☞ Associations Saint-Yrieix</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} étage 115,00 € • Rez-de-chaussée 150,00 € • Salle vin d'honneur 3 heures maximum 75,00 € <p>☞ Personnes privées</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} étage 135,00 € • Rez-de-chaussée 170,00 € • Salle vin d'honneur 3 heures maximum 75,00 € <p>☞ Associations extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} étage 150,00 € • Rez-de-chaussée 210,00 € • Salle vin d'honneur 3 heures maximum 75,00 € 	
<p>Salle Attane + cuisine</p> <p>☞ Associations Saint-Yrieix</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 100 personnes 200,00 € • Plus de 100 personnes 280,00 € <p>☞ Personnes privées</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 100 personnes 220,00 € • Plus de 100 personnes 310,00 € <p>☞ Associations extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 100 personnes 250,00 € • Plus de 100 personnes 370,00 € 	
<p>Salle Attane</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bar seul 95,00 € • Bar + cuisine 140,00 € • Forfait nettoyage (= caution) 200,00 € 	
<p>Salle de la Halle (par demi-journée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle du bas 45,00 € • Forfait nettoyage 31,00 € • Salle du haut 62,00 € • Forfait nettoyage (= caution) 31,00 € 	
<p>Bibliothèque</p> <p>☞ Amende pour documents non rendus dans les délais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livre pour adulte 1,50 € • Livre pour enfant 0,75 € <p>☞ Photocopie 0,15 €</p> <p>☞ Sorties papiers sur imprimantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 noir et blanc A4 0,15 € • 1 couleur A4 0,30 € • Carte perdue 3,00 € 	

Location jardins familiaux (forfait annuel)	50,00 €
Marché Couvert Salle de la Halle – à compter du 1^{er} janvier 2010 <ul style="list-style-type: none"> le m² par mois 	6,00 €
Bornes – Badgeages (en cas de perte de carte et de ses supports) <ul style="list-style-type: none"> Carte à puce sans contact Etui sécuritaire Zip dérouleur 	6,80 € 0,85 € 2,80 €
Cyberbase (modifiés par arrêté du 9 mai 2006) ☞ Habitants de la communauté de communes <ul style="list-style-type: none"> Consultation 1 H Impression couleur Impression monochrome 3 séances initiation ☞ Habitants hors communauté de communes <ul style="list-style-type: none"> Consultation 1 H Impression couleur Impression monochrome 3 séances initiation 	2,00 € 0,30 € 0,15 € 10,00 € 2,50 € 0,50 € 0,30 € 12,00 €
Marchés primés au gras (la saison)	30 €
Droits de places, foires et marchés ☞ Non abonnés - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> < 2 mètres linéaires Entre 2 et 5 mètres linéaires > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) ☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance) - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> < 2 mètres linéaires Entre 2 et 5 mètres linéaires > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) - étalage pour une foire et un marché <ul style="list-style-type: none"> < 2 mètres linéaires Entre 2 et 5 mètres linéaires > 5 mètres linéaires (le ml et à compter du 1^{er} ml) 	2,80 € 4,40 € 1,50 € 26,50 € 46,00 € 0,80 € 53,00 € 91,00 € 1,50 €

Cirques (forfait par jour)	
• < 500 m ²	62,00 €
• > 500 m ²	104,00 €
• Animations (<i>Guignol....</i>) par jour	10,00 €

Occupation Domaine Public (pour l'année)	
• Transport de fonds	400,00 €
• Terrasses cafés – le m ²	34,00 €
• Echafaudage – le m ² / semaine	1,20 €
• Autres usagers – le m ²	23,50 €
• Benne :	
- le 1 ^{er} jour	15,25 €
- les jours suivants	5,50 €

Fête foraine :	
• Boutiques diverses	4 €/ml
• Attractions non motorisées (<i>toboggans gonflables...</i>) l'emplacement	50 €
• Manèges et attractions pour enfants l'emplacement	60 €
• Boîtes à rires (trains fantômes, palais des glaces...) l'emplacement	120 €
• Manèges à sensations fortes et auto-scooters pour adultes : l'emplacement	180 €
<i>Ces tarifs s'appliquent pour la durée totale de la fête, soit deux jours</i>	

CIMETIERES	
Tarification de vente des concessions :	
Concession cinquantenaire (le m ²)	72 €
Concession perpétuelle (le m ²)	120 €
Location du caveau communal – par jour :	
• la première année	0,25 €
• après un an	2,50 €
Location dans le columbarium – pour 20 ans	250 €
Cavernes /cimetière La Seynie – pour 30 ans	600 €

CAMPING	
Plan d'eau <ul style="list-style-type: none"> • Pédalos la demi-heure • Mini-golf : caution • Dégradation de matériel 	<p>3,70 €</p> <p>10,00 €</p> <p>55,00 €</p>
Camping <ul style="list-style-type: none"> • Campeur par jour (moins de 10 jours) • Enfants de moins de 10 ans – par jour • Emplacement véhicule – par jour • Stationnement camping car – par jour • Camping mort – par jour • Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum • Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com. • Utilisation du lave-linge – le jeton • Utilisation du sèche-linge • Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour • Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes) 	<p>3,60 €</p> <p>2,10 €</p> <p>4,80 €</p> <p>13,00 €</p> <p>4,80 €</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>3,90 €</p> <p>3,20 €</p> <p>3,20 €</p> <p>1,70 €</p>

LOCATION DES CHALETS				
Tarifs particuliers				
	Chalet 6 personnes		Chalet 8 personnes	
Basse saison : du 1 ^{er} septembre au 30 juin	250 €	35,71 €*	300 €	42,85 €*
Haute saison : du 1 ^{er} juillet au 31 août	400 €	57,14 €*	450 €	64,29 €*
2 nuitées minimum (selon disponibilité)	150 €		200 €	
Haute saison : du 1 ^{er} septembre au 20 juin		50 €*		50 €*
Basse saison : du 1 ^{er} juillet au 31 août		25 €*		25 €*
Location draps	6 € par lit			
Coût des charges « Electricité » du 15/10 au 15/04	2,50 € par jour, soit 17,50 € pour 7 jours			

* nuit supplémentaire

Nota Bene :

- Taxe de séjour de 0,20 € par jour et par personne. Les enfants de moins de 13 ans sont exonérés.

5. VERSEMENTS :

a) d'une cotisation au réseau d'aide aux victimes et de médiation

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une cotisation de 300 € au nouveau réseau d'aide aux victimes et de médiation mis en place dans la commune.

b) d'une subvention à l'Union Musicale

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ la signature d'une convention avec l'Union Musicale et le comité des fêtes fixant les conditions d'organisation d'une animation pour l'arrivée du Père Noël le 20 décembre prochain ;**
- ☞ le versement d'une subvention de 1 200 € à l'Union Musicale pour l'organisation du défilé suivi d'un concert.**

c) d'un acompte :

- au C.C.A.S.**

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise le versement d'un acompte d'un montant de 26 500 € au Centre Communal d'Action Sociale, à valoir sur la participation qui sera dotée au budget primitif 2010 ;**
- ☞ précise que le règlement du solde s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2010.**

- au S.I.V.A.**

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise le versement d'un acompte d'un montant de 57 798 € au Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien, à valoir sur la participation qui sera dotée au budget primitif 2010 ;**
- ☞ précise que le règlement du solde s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2010.**

d) d'indemnités de conseil et de budget au receveur municipal :

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des indemnités de conseil et de budget au receveur municipal.

6. **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX COÛTS DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES :**

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise que les contributions versées par la commune dans le cadre des extensions de réseaux prennent désormais le statut de fonds de concours.

B – Abattoir

Suite à la réunion du conseil d'exploitation de l'abattoir du 27 novembre 2009, le conseil municipal adopte les décisions suivantes :

1. ADOPTION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement d'exploitation de l'abattoir.

2. CESSION DE MATERIEL :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la cession d'un tracteur et d'une remorque n'ayant plus d'utilité pour l'abattoir ;**
☞ **fixe le prix de vente de ce matériel à 4 000 €.**

3. OUVERTURE DE CREDITS :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de crédits suivante pour permettre l'amortissement de frais d'études réalisés en 2006 par Hérés Consultant :

Libellés	Dépenses de fonctionnement			Libellés	Recettes d'investissement		
	Article	Chapitre	Opérations		Article	Chapitre	Opérations
Dotation aux amortissements	6811	042	+ 600 €	Amortissements installations générales	28135	040	+ 600 €
Virement section d'investissement	023	023	- 600 €	Virement section fonctionnement	021	021	- 600 €

4. FIXATION DE MONTANTS DE LOYERS :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des loyers des sociétés LIMEX et V.L.S. comme suit :
☞ **524,56 € par trimestre pour la société LIMEX ;**
☞ **1 573,68 € par trimestre pour V.L.S.**

5. VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Suite à un accident survenu sur un jeune bovin,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 400 € à la société LIMEX, correspondant au montant de la franchise.

6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRANCHISES :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une franchise de 400 € lors de chaque sinistre pris en charge par la compagnie d'assurance.

7. CRÉATION D'UN TARIF "PORC A L'EXPORTATION" :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe un tarif spécial pour l'abattage des porcs à l'exportation, soit 0,12 € par kilo.

8. CHANGEMENT DE CONCIERGE :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la répartition des tâches de la conciergerie entre deux salariés, moyennant une compensation financière.

9. POUR INFORMATION :

- Situation budgétaire – bilan d'activité

URBANISME

1. PLAN LOCAL D'URBANISME :

- **Prescription du droit de préemption urbain**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en corrélation du droit de préemption urbain avec le nouveau PLU tel qu'il a été approuvé par :

- ☞ **l'institution d'un droit de préemption urbain sur les secteurs urbains « Zone U » et sur les secteurs à urbaniser « Zone AU » du plan local d'urbanisme ;**
- ☞ **la délégation au Maire pour l'exercice de ce droit de préemption urbain en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

- **Délibération complémentaire concernant le PLU approuvé par délibération du 25 septembre 2009**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications demandées par Madame le Préfet et apportées au PLU précédemment approuvé par délibération du 25 septembre 2009.

2. MODIFICATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (Z.P.P.A.U.P.) :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ **la modification de la Z.P.P.A.U.P., le projet étant soumis à enquête publique ;**
- ☞ **l'inscription dans la procédure de modification les projets suivants :**

- Maison médicale, rue du 8 mai 1945 : afin de laisser à cette activité la possibilité d'évoluer et de s'étendre, il conviendrait de modifier sur la partie arrière la servitude de « jardins et parcs », de même qu'à l'arrière du centre culturel pour permettre son extension éventuelle, la trame de « bâtiments remarquables » applicable à cet immeuble n'étant pas justifiée.
- Extension du centre hospitalier Jacques-Boutard : le projet imminent d'extension du centre hospitalier pour créer un futur centre Alzheimer de l'autre côté de la rue, sur la parcelle 334 est contraint par la trame « jardins et parcs » mis en place sur cette parcelle. Cela semble se justifier dans la

mesure où il n'existe pas réellement de perspective, le centre hospitalier faisant déjà lui-même écran par rapport à la vieille ville.

- Centre équestre : il apparaît tout à fait possible de dégager un espace dans la trame « jardins et parcs » pour permettre la construction de l'habitation du gérant du centre équestre.
- Secteur « Villeneuve » :
Suite aux échanges parcellaires réalisés entre la commune et Monsieur et Madame Olivier Dutheillet de Lamothe au lieu-dit « Villeneuve », derrière la résidence Coudamy, il apparaît nécessaire de revoir les limites du secteur PN de la Z.P.P.A.U.P. qui correspondent plus ou moins à la propriété Dutheillet de Lamothe. Cette délimitation doit être réalisée précisément en tenant compte de l'implantation du projet de maisons de ville.
Le long de la voie communale n° 5 reliant Sarlande à Saint-Yrieix, une partie de la propriété Pibouin est devenue propriété communale. Si l'évolution de la partie nord de la parcelle relève de la révision pour permettre l'implantation future d'un lotissement, la partie sud peut faire l'objet d'une modification, la mutation du secteur étant achevée.
- Bâtiments de l'ancienne Sous-Préfecture : la trame « espaces libres à dominante minérale » grève tout l'espace de cour devant et entre les deux bâtiments symétriques de l'ancienne sous-Préfecture. Si une extension reliant les deux bâtiments pouvait être envisagée, la trame devrait être modulée pour permettre la constructibilité entre les deux bâtiments.
- Mairie :
La presque totalité de la parcelle est classée en espace « jardins et parcs », pénalisant toute possibilité d'évolution ou d'extension du secteur. Sans remettre en cause l'économie générale du projet, il apparaît tout à fait possible de libérer la partie arrière et sud de la mairie pour une extension éventuelle.
Il convient de préciser que la délibération du 18 juin 2009 concernant la mise en révision est toujours valable et que les deux procédures peuvent être lancées de façon concomitante.

La procédure de révision prescrite par la délibération du 18 juin 2009 pourra être réalisée de manière concomitante avec la procédure de modification.

3. CESSION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES ADAPTÉES :

- Désignation du notaire

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Maître Chauvin, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente.

4. CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN A LA SCI JC (Garage Dubois) :

- **Fixation du prix de vente / Désignation du notaire**

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **fixe le prix de cession à 12 000 € ;**
- ☞ **désigne Maître Nicolas Debrosse, notaire à Magnac-Bourg, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge de l'acquéreur.**

5. PASS FONCIER / CESSION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « Prends toi Garde » *:

- **Versement d'une subvention / désignation du notaire**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **attribue la parcelle cadastrée section YZ n° 127 à Monsieur GOURMANDIE et Mademoiselle ROBERT ;**
- ☞ **autorise le versement d'une subvention de 3 000 € aux acquéreurs ;**
- ☞ **désigne Maître Delcroix, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge des acquéreurs.**

6. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE : CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE * :

Rapporteur : Mr le Maire

Dans le cadre de la construction d'une gendarmerie sur le territoire communal,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **annule la délibération du 18 juin 2009 autorisant la signature d'un bail emphytéotique ;**
- ☞ **autorise la cession à la société Vauban Colodor, dont le siège social est à Cahors, d'une partie de parcelle située rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, cadastrée section XI n° 62, pour une surface de 5 730 m² ;**
- ☞ **fixe le prix de la cession à 107 000 € ;**
- ☞ **autorise la commune à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du coût estimatif de la construction ;**
- ☞ **désigne Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente.**
- ☞ **précise qu'un document d'arpentage sera réalisé par Monsieur Henri CHÉNÉ, géomètre-expert.**

** Question ajoutée à l'ordre du jour.*

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur André DUBOIS comme élu correspondant « sécurité routière ».

2. DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

- **Magasin Défi Mode / Magasin GEMO**

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les responsables des magasins Défi Mode et GEMO à faire travailler du personnel salarié dans leurs magasins situés à Arfeuille le dimanche 10 janvier 2010, pendant les soldes d'hiver.

3. CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE :

- **Maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil pour l'effacement de réseaux**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le Syndicat Energies Haute-Vienne est compétent pour intervenir sous conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour étudier, réaliser et surveiller les travaux de génie civil nécessaires à l'enfouissement des réseaux de télécommunication, de distribution électrique et d'éclairage public existants.

Considérant l'intérêt général à poursuivre l'opération d'enfouissement des réseaux aériens et le lien technique étroit existant entre les réseaux de télécommunication et les réseaux d'électricité, il est demandé au conseil municipal :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **désigne le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication, de distribution électrique et d'éclairage public pour l'effacement des réseaux de la rue des Barris et de l'avenue Jules-Ferry ;**

☞ **autorise la signature des conventions nécessaires ;**

☞ **sollicite le Syndicat Energies Haute-Vienne pour la réalisation des études préalables ;**

☞ **sollicite toutes les aides financières possibles pour ces deux dossiers.**

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la reconduction, avec effet au 1^{er} mai 2009, de la convention établie le 30 avril 2007 relative à la mise à disposition des services de la commune à la Communauté de communes ;**

☞ **précise que cette convention est applicable jusqu'au 31 décembre 2011.**

5. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Mr le Maire

QUESTIONS DIVERSES

☞ **Assemblée générale du Syndicat Vienne Briance Gorre : décision de diminuer le prix de l'eau de 11,50 %**